

DEC160940DR01

Décision portant nomination de Mme Laetitia STEPHAN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité MOY100 intitulée Délégation Paris-Villejuif

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 nommant M. Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu l'attestation de formation de renouvellement dans le secteur industrie et recherche options « sources radioactives scellées » et « sources radioactives NON scellées » délivrée à **Mme Laetitia STEPHAN** le 23 mars 2016 par l'Université de Caen Basse-Normandie;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 15 avril 2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Laetitia STEPHAN, IE2, est renouvelée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 12 mai 2016.

Article 2 : Missions¹

Mme Laetitia STEPHAN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **Mme Laetitia STEPHAN** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 18 avril 2016

Le Délégué régional



Patrick MOUNAUD